

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La loi précise que l'entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage avant le 31 mai 2020.

Le lycée Fernand DAGUIN de Mérignac est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des **13% des dépenses libératoires** effectuées par l'employeur (**ancien hors quota**).

En 2020, vous pourrez affecter directement votre barème au lycée sans passer par un intermédiaire (OCTA, OPCA ou OPCO) **par chèque ou par virement**.

Comment effectuer votre versement ?

- Remplir et envoyer le bordereau de versement ci-dessous au Lycée Fernand Daguin.
 - Par voie postale : à l'attention de **l'agent comptable, 15 rue Gustave Flaubert, 33700 Mérignac**.
 - Par mail : **gest.0331760j@ac-bordeaux.fr**
- Effectuer votre versement de taxe d'apprentissage
 - Par chèque : à l'ordre de **l'agent comptable du lycée F.Daguin** en joignant le coupon ci-dessous.
 - Par virement : **IBAN : FR76-1007-1330-0000-0010-0080-575**
BIC : TRPUFRP1
- Le lycée vous adresse par email **votre reçu libérateur** dans les meilleurs délais.

Votre structure

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Téléphone :

Mail :

Votre versement en euros : €

Date :

Signature :

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par téléphone au **05.56.12.13.20**